

Image not found or type unknown



Mon ex mari a t il des droits de visite obligatoires

Par **MARTINCHRIS_old**, le **21/02/2009** à **16:30**

BonjourrrrrSuite à un jugement en ma faveur en tant que mere sur la garde de mon enfant de 14 ans,dont les termes sont rn1) autorité parentale exercée conjointement par les deux parentsrn2) residence habituelle au domicile de la merern3) droit de visite et d'hebergement du pere sur les enfants au gre des parties rn4) comdamnation du pere aux entiers depensrrrrrrJ'aimerais savoir si mon exmari peut me poser des problemes au cas ou mon fils n'irait pas chez lui pendant les vacancesrrrrmerci de votre reponse